



Modèle de compétences en matière d'interopérabilité¹

L'interopérabilité est la base d'une coopération fructueuse dans un contexte international. Le modèle de compétences décrit quatre niveaux de développement et met en évidence les capacités, les attitudes et les conditions cadres nécessaires à une coopération efficace. Il sert de cadre d'orientation pratique pour la formation et le développement.

Niveau 3 : Intégré (Integrated)

Intégration complète dans des équipes multinationales, communication fluide, application de normes et de procédures communes, compétence interculturelle élevée.

L'action est menée de manière unifiée : il existe un socle commun de valeurs et de compréhension, caractérisé par une grande compétence interculturelle et une confiance mutuelle totale. Les processus et les structures sont entièrement partagés et intégrés, les normes et les procédures sont appliquées de manière uniforme. Les moyens et les systèmes sont techniquement entièrement compatibles et sont utilisés conjointement, de sorte que la coopération à tous les niveaux est possible de manière transparente et efficace.

Niveau 2 : Compatible (Compatible)

Capacité à coopérer activement, à utiliser des procédures communes, à disposer de connaissances linguistiques de base et à faire preuve de sensibilité culturelle.

Une interaction coordonnée est possible : il existe une compréhension de base commune, une confiance mutuelle, des connaissances linguistiques de base et une sensibilité culturelle. Les processus et les structures sont coordonnés et comparables, des procédures communes sont utilisées. Les moyens et les systèmes utilisés sont partiellement compatibles, des interfaces de coopération existent, même si l'intégration complète n'est pas encore réalisée.

Niveau 1 : Déconflit (Deconflicted)

Compréhension de base des processus multinationaux, possibilité d'évoluer dans des espaces communs, mais sans coordination active.

Des objectifs communs sont poursuivis, mais les actions sont menées de manière largement indépendante : il existe une compréhension de base des processus, mais la confiance est faible et les modes de pensée divergent. Les structures et les processus sont séparés, la coordination et la concertation sont minimales. Les moyens et les systèmes utilisés ne sont pas compatibles et ne sont pas partagés, ce qui empêche toute véritable coopération.

Niveau 0 : non interopérable (Not Interoperable)

Connaissance nulle ou quasi nulle des procédures internationales, aucune compétence linguistique, aucune capacité à coopérer avec des partenaires.

Aucune action commune n'est possible : il manque une compréhension commune, une confiance mutuelle et des connaissances linguistiques de base. Il n'existe aucune procédure, structure ou processus coordonné. Les moyens et les systèmes utilisés ne sont pas compatibles, ce qui exclut toute coopération.

¹ Ce modèle de compétences s'appuie sur les directives de l'AJP-01 « Allied Joint Doctrine » relatives à l'interopérabilité et sur la note de service « Termes de la coopération internationale » de l'AGIK V du 24 juillet 2023. Il tient donc également compte des dimensions techniques, procédurales et mentales de l'interopérabilité.